

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 71

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

OBJET

Contrat de Plan Etat- Région 2015-2020 : convention spécifique d'application portant
sur le territoire des Bouches-du-Rhône

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
1 22 76**

PRESENTATION

Le Contrat de plan a été signé par l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le 29 mai 2015. Instrument majeur de la planification des investissements structurants, le Contrat de Plan 2015-2020 fixe le cap de l'action de l'État et de la Région pour les six ans à venir en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en synergie avec les partenaires locaux.

Conformément à la stratégie régionale définie en commun en mars 2014, le Contrat de Plan 2015-2020 se structure autour de 5 priorités :

- I. L'emploi et la jeunesse, priorités transversales pour le territoire régional.
- II. Consolider l'économie de la connaissance et les filières stratégiques.
- III. Dynamiser l'accessibilité multimodale.
- IV. Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique.
- V. Assurer un développement solidaire des territoires.

Par ailleurs, deux avenants sont intervenus modifiant la programmation initiale : au total, l'enveloppe totale financée par l'Etat et la Région est de 1 801,33 M€ sur la période considérée, dont 890,5 M€ pour l'Etat, et 910,83 M€ pour la Région.

Le processus de revoyure du CPER initié conjointement par l'Etat et la Région à l'issue des élections régionales de décembre 2015 a conduit à engager une large concertation avec l'ensemble des Départements et des EPCI appelés à bénéficier des projets structurants portés par le CPER et à s'impliquer financièrement dans leur mise en œuvre.

Dans le but de sécuriser l'exécution des opérations contractualisées, le Département mobilisera des financements en complément des financements de l'Etat et de la Région.

Un projet de convention départementale d'application formalise les engagements du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sur la base du contrat.

LE CONTENU DU PROJET DE CONVENTION DEPARTEMENTALE

Le projet formalise le partenariat financier entre l'Etat et la Région, et le CD13, dans le cadre des cofinancements apportés par le Département aux opérations contractualisées au regard des priorités II et III du contrat à la fois sur des opérations ciblées (première partie du contrat) et des mesures thématiques, sur lesquelles la collectivité peut s'inscrire tout au long de la vie du contrat.

Opérations ciblées :

La priorité II du CPER cible le développement des écosystèmes de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation. Deux axes structurent le Contrat de Plan 2015-2020 :

- Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires.
- Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels.

1- Projets Immobiliers – Campus attractifs et fonctionnels : le montant de la participation du Département, dans le cadre du projet de convention départementale s'élève à **10,17 M€**

2- Recherche, innovation : montant total participation départementale selon le projet de convention : **7,96 M€**

La Priorité III relève de l'accessibilité multimodale.

1- En matière **d'infrastructures routières**, les priorités du CPER sont l'amélioration de la sécurité, la réduction des congestions chroniques, le désenclavement et l'amélioration de la desserte des territoires et des grands pôles économiques ainsi que de la qualité de vie.

Le Département des Bouches-du-Rhône souhaite intervenir à hauteur de **10,544 M€** au total sur les opérations suivantes : Liaison Est Ouest d'Avignon, (acquisitions foncières et travaux des tranches 1 et 2 reliant l'infrastructure à l'échangeur de Rognonas) ainsi que sur les voies bus sur autoroute priorisant ainsi les transports en commun sur les autoroutes A7, A50 et A51.

2- Sur le **volet ferroviaire**, le Département souhaite soutenir des opérations d'envergure régionale (Ligne nouvelle PACA) et départementale (modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix et rénovation de la ligne Côte bleue).

Le montant total de ses interventions est de **32,808 M€** sur ce volet.

3- **Le volet portuaire** concerne principalement le Grand Port Maritime de Marseille. La réforme portuaire étant achevée, le premier port de France a pour ambition de combler son retard par rapport aux ports italiens et espagnols pour confirmer son rôle dans l'économie nationale et régionale et affirmer sa vocation de grand carrefour d'échanges du sud de l'Europe.

Le soutien à l'activité de transport conteneurisé qui passe par le développement des terminaux du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) sur les bassins Ouest et par la modernisation et la réorganisation des terminaux des bassins Est dont celui de Mourepiane répond à cet objectif.

La participation du Département s'élève à **16,45 M€**

Le montant total de la participation du Département s'élèverait ainsi à 77,932 M€ sur l'ensemble des opérations ciblées.

Mesures présentant des types de projets éligibles

L'intervention de la collectivité pourra être contractualisée dans la limite des dispositifs existants et de leur clé de financement sur les thématiques suivantes :

- Diffusion et promotion de la culture scientifique.
- Aménagement et mise en accessibilité des pôles multimodaux.
- Mobilité douce (pistes cyclables).

INCIDENCE FINANCIERE

L'intervention de la collectivité nécessitera des réajustements budgétaires.

PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la Déléguée à l'aménagement du territoire et au vu des considérations qui précèdent, je vous propose de prendre la délibération ci-jointe, permettant :

- de valider l'engagement de la collectivité dans le cadre d'une convention départementale d'application du contrat de plan Etat Région sur les opérations citées, à hauteur du montant indiqué.

- d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention tripartite avec l'Etat et la Région.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL